

riches manteaux doublés de fourrures de prix et aux coiffures ornées de plumes, rehaussaient encore l'éclat de la solennité.

Après un échange de discours, les membres de la députation ont été présentés un à un à Abdul-Kerim pacha, qui prit place ensuite parmi les députés, après avoir ceint le sabre qu'il venait de recevoir. Les députés furent alors invités à passer dans un salon voisin où des rafraîchissements leur avaient été servis. Finalement ils retournèrent à Péra, au milieu d'honneurs militaires et des vivats réitérés du peuple.

REVUE DE LA SEMAINE

ORIENT

Enfin, la paix est faite, pour le moment du moins. Les pressentiments que nous avaient donnés le télégraphe pendant les derniers jours de février, sont pleinement confirmés. La Sublime Porte est tombée d'accord avec ses sujets rebelles, et les préliminaires d'un traité de paix, dont on ignore encore les bases, ont été signés par le prince Milan, puis ratifiés par la *Scuptchina* serbe. La Turquie a joué cet excellent tour à la Russie, qui en est pour ses frais d'armements.

Cet heureux événement, qui déjoue toutes les prévisions, a pris le monde par surprise. En dépit des rumeurs mises en circulation par les dernières correspondances de Constantinople, on ne voulait pas croire à la possibilité d'une solution de ce genre. Les excentricités récentes de ces bons Turcs, et leur attitude menaçante à la Conférence, avaient fait considérer la guerre comme inévitable. Les délégués étrangers à Constantinople avaient laissé la ville des Osmanlis avec cette conviction, qu'ils avaient communiquée aussitôt à toute l'Europe. La dissolution de la Conférence internationale, après la manifestation fanatique du Grand Conseil ottoman qui déclarait préférer la mort au déshonneur, c.-à-d. la guerre à des concessions comme celles que lui demandaient les puissances, avait été considérée comme le commencement de la fin, et la tentative faite immédiatement par la Porte auprès des principautés pour amener une réconciliation n'avait semblé qu'une manœuvre destinée à amortir le choc causé par cet échec diplomatique et à gagner du temps. Mais voici que, contrairement à toute espérance, le succès, un succès complet, s'il faut en croire les dépêches, vient couronner maintenant cette tentative. La Porte réussit là où l'Europe réunie avait échoué. Ce résultat, auquel les moins sceptiques n'auraient pas voulu croire il y a un mois, est un fait accompli. Il a suffi de ces quatre semaines au Divan pour bâcler l'affaire, et cela en dépit des tiraillements intérieurs qu'ont dû causer les deux changements de ministère qui ont eu lieu pendant ce court intervalle à Constantinople.

Le principe qui triomphe dans cet arrangement est celui que la Porte n'a cessé d'affirmer, qu'elle a soutenu contre la Conférence et contre les puissances combinées, et que le Grand Conseil a proclamé sur le ton menaçant et résolu que l'on sait : c'est que la Turquie ne veut plus permettre à l'Europe d'intervenir dans ses affaires intérieures, et que le différend entre le Sultan et ses sujets devait se régler en famille, ce qui veut dire par la guerre civile ou par une entente amicale entre les parties intéressées. C'est sur ce mot, qui est au fond de la politique nouvelle de la Turquie, que celle-ci a cavalièrement congédié la fameuse Conférence ; et c'est comme preuve de sa résolution qu'elle est entrée dès lors en négociation avec la Serbie. Elle a acheté la paix de celle-ci par les plus grandes concessions, par des concessions qu'elle aurait refusées à l'Europe, si l'Europe les avait demandées, la Porte a fait une excellente affaire, et s'est tirée heureusement d'une difficulté terrible qui mettait en danger son existence même. Elle triomphe de toute l'Europe, et elle a réussi à déjouer les conspirations ourdies contre elle, avec une habileté qui fait honneur à ses hommes d'Etat. La soumission volontaire de la Serbie est un coup d'éclat qui rend la Turquie maîtresse de la situation, et qui lui donne le haut du pavé.

Dans tout cela, néanmoins, il faut tenir compte des incertitudes de l'avenir. Personne ne peut dire combien durera le nouveau replâtrage. Car ce n'est qu'un replâtrage, un expédient, et la solution finale n'est qu'ajournée. Mais pour le moment, c'est un succès brillant, dont les Turcs ont droit d'être fiers et dont ils peuvent se glorifier.

Le télégraphe ne nous a pas fait connaître la nature des concessions qui ont dû être faites de part et d'autre. On ne connaît encore que vaguement les clauses du traité conclu entre le Sultan et le prince Milan ; mais il suffit de savoir que l'accord est rétabli, et que la guerre civile est finie, ce qui tranche la question d'une guerre étrangère.

La nouvelle de l'arrangement a été bien accueillie dans toute l'Europe. La Russie elle-même, que cette solution doit déranger considérablement, est forcée de cacher son dépit sous les apparences de la satisfaction. Le gouvernement du czar a immédiatement ordonné le retrait des troupes russes, qui étaient déjà concentrées sur la frontière turque et qui menaçaient le Danube.

La Porte sort de la crise plus forte qu'avant. Elle a gagné ce point, que l'Europe n'a rien à

voir dans ses relations avec ses principautés vassales. Celles-ci acceptent la solution, l'Europe est liée par la même et se voit forcée de consentir tacitement à ce qui n'est que l'abrogation virtuelle du traité de Paris et du protectorat exercé par les puissances continentales sur les provinces chrétiennes de la Turquie.

ÉTATS-UNIS

La question présidentielle est décidée, pour ce qui concerne le comité électoral nommé par le Congrès, qui a rendu sa décision finale en faveur de M. Hayes, le candidat républicain. Celui-ci est déjà rendu à Washington, où il se prépare à recueillir le sceptre présidentiel des mains de Grant. Le président du Sénat a proclamé samedi, en présence des deux Chambres, MM. Hayes et Wheeler. M. Tilden est ainsi privé des fruits d'une victoire qu'il avait manifestement gagnée. Son rival est proclamé vainqueur avec une voix de majorité sur 369, par la plus odieuse des manœuvres. Voilà comme on sait se jouer de la volonté populaire et violer le principe de la majorité dans cette république modèle. M. Tilden, de l'avou même de ses adversaires, a reçu près de 400,000 voix de plus que M. Hayes dans tout le collège électoral des Etats-Unis. Cependant, c'est l'élu de la minorité qui est imposé à la majorité, par une coterie audacieuse, à la suite d'une comédie judiciaire aussi grossière que scandaleuse.

Les démocrates sont consternés. Comme fiche de consolation, on leur promet la reconnaissance de leur gouverneur élu à la Louisiane et l'entrée d'un ex-confédéré dans le cabinet qui sera formé par le nouveau président. M. Hayes a pris possession de la Maison Blanche dimanche, le 4 courant, et il a dû prêter serment lundi.

A. GÉLINAS.

ECHOS PARLEMENTAIRES

La législature de la Colombie est en session à son tour. De sorte que la législature de Québec est, en ce moment, la seule qui soit en vacances. Il ne lui est pas encore arrivé de siéger en même temps que le parlement fédéral. On peut en conclure que notre province est la seule où le double mandat eût pu rester praticable jusqu'ici.

Le gouvernement de la Colombie a ouvert les travaux de la session locale en se plaignant du gouvernement fédéral. C'est de rigueur. Le ministère du Nouveau-Brunswick et celui de la Nouvelle-Ecosse ont fait la même chose il y a quelques semaines. Quant aux gens de l'Île du Prince-Edouard, c'est sur la scène fédérale, à la Chambre des Communes même, qu'il font éclater leur mécontentement. Ceux de Manitoba, plus gorgés ou moins exigeants, sont les seuls qui n'aient pas à murmurer en ce moment. Sans cela, le concert de lamentations des petites provinces serait complet. On dirait que la Confédération est, pour ces sections, une entreprise à exploiter, une cure dont il s'agit de tirer la plus grande somme de bénéfices possible.

Du reste, elles ne sont pas trop exigeantes. La Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick se contentent de réclamer la continuation des *better terms*, c'est-à-dire de la subvention extraordinaire qui leur est allouée au dépens des autres provinces. Ces messieurs de l'Île du Prince-Edouard se bornent à demander que la puissance se charge de tous leurs travaux publics, à part leur chemin de fer et la navigation d'hiver qu'elle s'est engagée déjà à leur fournir. A Manitoba, on se borne à vouloir mettre à la charge du Trésor fédéral toutes les dépenses locales d'une nature un peu exceptionnelle qui surviennent, et dont le budget provincial se trouve embarrassé.

Quant à la Colombie, elle veut le chemin de fer du Pacifique tout de suite, et déclare qu'elle ne sera satisfaite de rien moins. On lui a promis ce chemin, il faut qu'on le lui donne. Il n'y a pas à sortir de là. On lui aurait promis la lune, qu'elle n'agirait pas autrement. Le cas est des plus simples. L'Île du Prince-Edouard ferait de même pour la navigation d'hiver ; s'il était advenu que l'entreprise de M. Sewell avec son *Northern Light* n'eût pas réussi, elle demanderait au gouvernement fédéral de faire fondre la glace du Golfe, qui gêne les communications de l'Île avec la terre ferme.

Bref, les petites provinces semblent d'accord pour considérer qu'elles ont acquis le droit de vivre aux dépens de Québec et d'Ontario, en entrant dans la Confédération. Leurs exigences, qui augmentent au lieu de diminuer avec le temps, sont une preuve que le moment est venu pour le gouvernement de mettre fin résolument à ce régime de faveur, qui a pu avoir son utilité par le passé, et de rétablir l'égalité entre les provinces, grandes ou petites, vis-à-vis le pouvoir central. Autrement, nous n'en finirions jamais avec ces réclamations sans cesse renouvelées et ces demandes de *better terms*. On dirait que les petites provinces nous ont fait une faveur en prenant place dans la Confédération, tandis que tout l'avantage a été pour elles jusqu'ici.

On fait toutes sortes de calculs à Ottawa, depuis l'ouverture de la session, sur la force respective des deux partis. Tout le monde reconnaît que le gouvernement a perdu du terrain. Mais dans quelle mesure ?

Les élections partielles qui ont eu lieu depuis trois ans ont permis à l'Opposition de gagner plusieurs sièges aux Communes. Le plus récent

triomphe de ce genre est celui de Kamouraska. Mais la majorité du ministère était si forte au commencement du parlement, que ces défaites particulières n'ont pu avoir d'effet important sur sa position. Sa majorité dépasse encore soixante voix au moins, malgré ces échecs partiels.

Cependant, il s'est produit des symptômes plus sérieux que celui-là, depuis l'ouverture de la session.

Ainsi, les députés de la Colombie et de l'Île du Prince-Edouard ont pour la plupart passé de droite à gauche, et une partie de la députation des provinces maritimes menace de suivre cet exemple.

Il est assez probable, néanmoins, que le gouvernement, qui a commencé son administration avec une majorité des trois quarts, peut compter d'arriver au terme des cinq années sans encombre. Il y a de la marge, comme on dit dans le langage vulgaire.

Il n'y a pas encore eu de vote de parti. L'opposition est très-sobre sous ce rapport. Sous la conduite de Sir John A. MacDonald, ce vétéran politique, ce roué diplomate, elle ne procède qu'avec prudence et circonspection.

La législature d'Ontario a été prorogée vendredi dernier.

L'Opposition à la Chambre des Communes veut essayer ses forces. Elle a choisi, pour diriger ses coups, le côté faible de la position ministérielle, la question du tarif et la politique financière du gouvernement. Sir John A. MacDonald a proposé à ce sujet une motion de non-confiance, dont voici la teneur :

« Que les résolutions ne soient pas adoptées maintenant, mais que cette Chambre regrette que les taxes proposées par le gouvernement soient telles, que le fardeau imposé à la population s'en trouve de beaucoup augmenté, sans que nos industries nationales y trouvent aucune compensation, et que cette Chambre est d'avis que le déficit aurait pu être comblé en imposant des taxes qui auraient eu pour effet d'encourager les industries agricoles, minières et manufacturières du Canada. »

La lecture de cette motion fut suivie de discours assez violents contre le ministère, auquel l'opposition reproche d'avoir élevé les taxes d'importation sur certains objets dans le but d'augmenter le revenu des douanes et de combler le déficit, en évitant d'établir cette augmentation de façon à favoriser l'industrie nationale, c'est-à-dire dans un sens *protectionniste*. L'hon. M. Mackenzie a répondu à cela, qu'en effet, le gouvernement n'était pas en faveur de la protection, en principe.

On s'attend à un débat animé sur cette motion, qui donnera lieu au premier vote de parti de la session. Le ministère et l'opposition vont avoir l'occasion de se mesurer et de faire connaître leurs forces respectives. La motion de Sir John ressemble assez à celle qu'il a présentée l'année dernière, de sorte qu'il sera facile de constater le terrain gagné ou perdu par chaque parti depuis la dernière session.

La circulaire de lord Carnarvon, le secrétaire des Colonies, en date du 18 janvier dernier, relativement aux réclamations de la Colombie, a été soumise à la Chambre des Communes, dans une des dernières séances. Les députés de cette province paraissent un peu revenus de leurs prétentions et de leur intolérance. Dans cette circulaire, le ministre des Colonies conseille au gouvernement de Victoria la prudence, la patience et la modération, ce qui n'est pas hors de propos dans les circonstances présentes.

Le débat principal pendant la dernière semaine, à Ottawa, s'est fait sur un projet d'abolition de la loi de faillite. Cette loi, établie en 1864, amendée en 1869 et en 1875, a suscité des plaintes et des mécontentements en beaucoup d'endroits. M. Barthe, député de Richelieu, a proposé son abolition. Il s'est suivi une discussion animée. Finalement, une motion de renvoi de la mesure à six mois a été adoptée sur une division de 103 pour et 41 contre.

A. G.

CHOSSES ET AUTRES

L'élection de M. Israël Tarte, rédacteur du *Canadien*, dans le comté de Bonaventure, a mis en émoi une partie de la presse. M. Tarte a triomphé de deux adversaires, un conservateur anglais, M. Hamilton, et un libéral, M. Tremblay. C'est un désavantage, d'ordinaire, pour un candidat aux honneurs parlementaires, d'avoir à lutter contre un rival appartenant à la même couleur politique, lorsqu'il y a déjà un candidat adverse sur les rangs ; c'est diviser les forces du parti. C'était la position de M. Tarte. Cependant, il a obtenu sur ses deux rivaux une majorité de cinq ou six cents voix. Les journaux de l'opposition attribuent ce résultat à l'intervention du clergé en faveur de M. Tarte. Au reste, ils avouent que la résistance a été très-faible de leur côté, et que les libéraux manquaient d'organisation. Or, l'organisation est le nerf des élections, le secret du succès ; c'est une vérité élémentaire. C'est sans doute à cette cause qu'il faut attribuer le fait que les deux candidats conservateurs réunis ont obtenu une si forte majorité sur le candidat libéral, dans un comté où la liste des votants est pourtant peu forte.

Quant au clergé, on lui reproche encore d'avoir mis son influence dans la balance, en fa-

veur du candidat conservateur. Cependant il y a une variante.

Toute cette grosse affaire d'influence indue a ses aspects curieux. Ainsi, on avait fait casser l'élection de M. Beauchesne, le dernier député de Bonaventure, pour cause d'intervention officielle du clergé en sa faveur. Il avait été prouvé que les cures du comté avaient parlé pour lui dans la chaire même, et le jugement de la cour d'élections était basé sur ce fait. Le tribunal, tout en reconnaissant, d'après la loi même, le droit des prêtres de se mêler individuellement d'élections, comme simples citoyens, leur contestait celui de s'en mêler officiellement, comme ministres du culte. L'influence exercée de cette dernière façon par le clergé, suivant cette jurisprudence, est illégale et indue. Cependant, la loi ne faisant aucune distinction entre les électeurs, qu'ils soient ministres du culte ou simples citoyens, ne prive pas les prêtres du droit de voter et de se mêler de politique à ce titre. C'est de cette manière que quelques prêtres du comté de Bonaventure se seraient mêlés de la dernière élection, comme simples électeurs, en parlant dans les assemblées publiques et non plus dans la chaire. De cette façon, l'influence ne serait plus indue, mais légitime.

C'est tout ce que l'on reproche aux prêtres du comté de Bonaventure, cette fois. Il est douteux, cependant, que l'influence du clergé, ainsi exercée, soit considérée comme plus régulière et plus permise par ceux qui en ont souffert.

La Cour Suprême a rendu jugement dans la cause de l'élection contestée de Charlevoix. Elle a cassé la décision donnée par la Cour Supérieure de Québec, siégeant comme cour d'élections. Ce jugement décide que le clergé n'a pas le droit de se mêler d'élections d'une manière officielle, et que les prêtres sont soumis à la loi, au parlement et aux tribunaux, comme tous les autres citoyens, même lorsque la loi, le parlement et les tribunaux ordonnent des choses contraires à la doctrine ecclésiastique.

Cette décision est des plus graves, en ce qu'elle proclame le principe que l'Eglise n'a pas le droit de se mêler des affaires humaines.

Le jugement de la Cour Suprême a causé une grande excitation dans notre province. La presse le commente longuement. La plupart des journaux catholiques le désapprouvent.

L'élection de l'hon. M. Langevin est ainsi annulée. Une nouvelle élection aura lieu sans délai dans le comté de Charlevoix.

Les juges de la Cour Suprême ont été d'accord pour rendre ce jugement. Il y a cependant parmi eux deux catholiques. La décision de la Cour d'Élections de Québec, dans l'affaire de Bonaventure, fut aussi donnée par trois juges catholiques.

Il paraît que la Gaspésie n'exerce pas beaucoup d'attrait sur les aspirants à la magistrature. Le gouvernement n'a pas encore pu trouver de remplaçant au juge Caron. Les avocats de Montréal, auxquels cette place a été offerte, ne se montrent pas empressés à l'accepter. MM. Laframboise, W. Prévost et F. X. Archambault auraient refusé. Il semble que l'on considère Gaspésie comme un lieu d'exil, une sorte de Sibérie canadienne. Il est de fait que la perspective d'un séjour prolongé dans ce pays reculé n'a rien de bien séduisant. Depuis le juge Winter (un nom bien approprié pour la Gaspésie), on n'a pas trouvé d'avocat ou de juge disposé à se fixer à cet endroit.

— Les démocrates américains sont en ce moment victimes de leur honnêteté et de l'astuce de leurs adversaires les républicains, qui ont réussi à les diviser par leurs manœuvres perfides, dont la première a été la nomination du fameux comité présidentiel.

Un journal démocrate estale ses plaintes à ce sujet, dans l'article suivant, sous le titre : *Un cheval de Troie* :

« Il y avait dans l'antiquité un brave petit peuple qui, grâce à de solides remparts, avait pu résister à la formidable coalition de tous les peuples de la Grèce. Le siège de Troie avait duré dix ans, sans que les remparts eussent été entamés et la résistance amoindrie. C'est alors que le chef le plus rusé des Grecs, celui qu'Homère appelle le sage Ulysse, et qu'un américain on appellerait *smart*, imagina le stratagème suivant. Les Grecs feignirent d'être divisés et cessèrent leurs attaques, puis quelques-uns d'entre eux construisirent un gigantesque cheval de bois qu'ils offrirent aux Troyens comme gage de réconciliation. Les Troyens, confiants et crédules, acceptèrent, mais pour faire entrer le cheval dans leur ville, ils durent faire une brèche à leurs remparts. Le lendemain, les Grecs, réunis de nouveau, donnaient l'assaut et pénétraient par la brèche, pendant que ceux de leurs guerriers que recélaient les flancs du cheval de bois, attaquaient les Troyens par derrière. »

« L'histoire se répète. Les démocrates, vainqueurs au scrutin du 7 novembre, pouvaient, grâce aux remparts de la constitution, résister à toutes les attaques de leurs adversaires. C'est alors que les républicains ont renouvelé le stratagème d'Ulysse. Ils ont feint de se diviser et l'un d'eux a offert aux démocrates un cheval de Troie sous forme d'un bill électoral. Les démocrates, pour accepter ce fatal présent, ont dû faire une brèche aux remparts de la constitution et ils se sont trouvés exposés sans défense aux attaques de leurs adversaires, pendant que des flancs du cheval de bois partaient des coups qui ne pouvaient être parés. »

« Mais à peine cette funeste leçon vient-